

PRÉDATION | La préfète des Hautes-Alpes a fait le bilan des actions menées par l'État en 2021 pour pallier le problème du loup.

Des mesures mises en œuvre mais **toujours plus d'attaques**

Dans un contexte actuel très tendu (voir encadré) Martine Clavel a présenté le 7 janvier lors du Comité départemental loup et pastoralisme les actions de l'État face à la prédation mises en œuvre en 2021. Ce comité réunit les services de l'État, les parlementaires, des élus locaux, les organisations agricoles, les fédérations et les associations. Cette première réunion fut l'occasion de faire le bilan de l'année 2021 concernant cette épineuse question qui empoisonne la vie des éleveurs haut-alpins.

Dans un communiqué la préfecture déclare que « ces actions menées localement visent à compléter et renforcer le cadre national qui régit la protection et la défense contre la prédation. Elles sont conduites en articulation avec les réflexions menées au niveau national, notamment sur les chiens de protection. Elles s'inscrivent dans une démarche de long terme sur le territoire, grâce au travail collectif engagé ».

Elle rappelle qu'en 2021 « les engagements de l'État pour le soutien de la protection des troupeaux s'élèvent



411 attaques de loup ont été recensées en 2021 et ont fait 1 299 victimes soit 42 attaques de plus qu'en 2020 malgré les actions menées par l'État.

à 6,1 millions d'euros, au bénéfice de 603 éleveurs ou groupements d'éleveurs. Ces aides comprennent 4,9 millions d'euros dédiés au gardiennage, 750 000 € consacrés aux chiens de protections et 480 000 € d'investissements dans des filets, parcs et autres équipements. À titre de comparaison, 5,8 millions d'euros

d'aides à la protection avaient été engagés par l'État en 2020 dans le département ».

« La pression exercée par le loup est réelle dans le département. L'État met des moyens conséquents pour soutenir les éleveurs, sur le plan de l'équipement, du soutien humain et de l'aide psychologique en lien avec ses partenaires », constate dans ce communiqué Martine Clavel, préfète des Hautes-Alpes.

Les chiens de protection au cœur des préoccupations

Les services de l'État précisent que les visites ont été intensifiées sur les élevages les plus prédatés et que des dispositifs d'effarouchements ont été mis à disposition de quatre Gaec et groupements pastoraux. Ils affirment également que sept élevages ont bénéficié d'une expertise individualisée et d'autres élevages

peuvent solliciter l'accompagnement technique du système d'exploitation proposé par la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes ou l'accompagnement technique « chien de protection » de l'Institut de l'élevage et enfin qu'ils peuvent bénéficier d'une analyse de vulnérabilité reposant sur des observations nocturnes à la caméra thermique des interactions entre loup, animaux d'élevage, chiens de protection et faune sauvage proposés par l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Institut pour la promotion et la recherche sur les animaux de protection (IPRA).

La préfecture revient aussi sur l'expérimentation menée dans le massif des Alpes appelée « Mon expérience avec les chiens de protection » pour « mieux connaître les situations de conflits d'usage en montagne et ainsi travailler à des solutions efficaces pour les éleveurs et les autres usagers ».

Cette enquête menée auprès de personnes ayant rencontré un chien de protection a révélé que « 93 % des personnes interrogées connaissent l'existence et le rôle des chiens de protection avant leur rencontre. Seulement 1,6 % sur un peu plus de 1 000 chiens de protection sous contrat ont été responsables d'incidents (pincements et morsures) dans le département en 2021 ».

Le communiqué annonce que « pour continuer à accompagner les éleveurs, tout en protégeant les autres usagers de la montagne, le groupe de travail sur les chiens de protection sera reconduit au niveau national. Il travaillera sur le statut juridique des chiens, sur la révision de la réglementation et sur les moyens d'accompagnement des éleveurs par l'administration et les organismes d'appui technique et de développement. Un autre groupe de travail se concentrera



Les syndicats haut-alpins s'insurgent et refusent de participer au Comité départemental loup

Début janvier, les syndicats Jeunes agriculteurs 05 et la FDSEA 05 ont révélé dans un communiqué pourquoi ils ont souhaité boycotter le Comité départemental loup.

« Une fois n'est pas coutume, Jeunes agriculteurs Hautes-Alpes et la FDSEA 05 ont choisi de ne pas assister au Comité départemental loup. Depuis de nombreuses années le dossier du loup stagne. La profession agricole ne cesse de tirer la sonnette d'alarme sur le nombre d'attaques, le nombre de victimes, le désarroi des éleveurs, la baisse du nombre d'installations ovines, l'augmentation du nombre de chiens de protection et les problèmes qui en découlent... Nous ne sommes pas les acteurs d'une pièce de théâtre orchestrée par l'État ou le dénouement final reste l'augmentation de la population lupine. »

sur l'aspect cohabitation avec l'activité touristique : sensibilisation des usagers, information par des maraudeurs, évolution de la signalétique, etc. » ■ A.G.

La Mutuelle sociale agricole propose une aide psychologique aux éleveurs victimes d'attaques, grâce au dispositif « Allo Écoute » au 09 69 39 29 19.

Les chiffres de 2021

411 attaques ont été recensées pour 1 299 animaux victimes (369 attaques et 1 273 victimes en 2020). Les éleveurs concernés ont été indemnisés à hauteur de 381 000 euros dans un délai maximal de trois mois hors recours. Certains dossiers sont toujours en cours.

Dans le respect du protocole national, 520 tirs de défense simple sont autorisés (549 en 2020), 101 tirs de défense renforcée (100 en 2020) et un tir de prélèvement a été autorisé entre le 10 et le 25 novembre (un en 2020).

Ces actions ont pu être accompagnées par les lieutenants de louveterie, lors de 242 opérations menées sur le département. La Brigade mobile d'intervention est intervenue à deux reprises.

Ce sont 17 loups sur 106 au niveau national (sur un plafond de 118) qui ont été prélevés en 2021 dans le département des Hautes-Alpes.